

RALLYE des Côtes du Tarn

5^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

VHC

22 , 23 et 24 octobre 2021

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérengier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : <http://rallydescotesdutarn.free.com>

REGLEMENT 2021



SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 4
Comité d'organisation	Page 4
Secrétariat du Rallye	Page 4
1.1P : Officiels du Rallye	Page 4
1.2P : Éligibilité	Page 4
1.3P : Vérifications	Page 5
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 5
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 6
3.1.1.1P : Concurrents admis	Page 6
3.1.1.2P : Droit d'engagements	Page 6
3.2P : Les Équipages	Page 7
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 7
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 7
4.2P : Pneumatiques	Page 8
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 8
4.4P : Assistance	Page 8
4.6P : Identification des voitures	Page 8
<u>Article 5 – Publicité</u>	Page 8
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 9
6.2P : Reconnaisances	Page 9
6.2.1P : Nombre de passages	Page 9
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 9
6.2.3P : Equipements	Page 9
6.3 P: Horaires des Reconnaissances	Page 9
6.4P : Carnet de contrôle	Page 9
6.5P : Circulation	Page 9
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.3.16P : Rallye2	Page 9
7.6P : Epreuves spéciales	Page 10
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 11
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 11
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	Page 11
<u>Itinéraire Samedi</u>	Page 12
<u>Itinéraire Dimanche</u>	Page 13

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 23 Août 2021

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 11 Octobre 2021

Clôture des engagements.

Mise en ligne du Road Book sur le site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>

Samedi 16 Octobre et Dimanche 17 octobre 2021 de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h

Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE

Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h - Vendredi 22 Octobre 2021 de 8h00 à 12h00

Vérifications administratives préliminaires au Circuit d'Albi-Le Séquestre Loge N°1

Reconnaitances

Le samedi 16 octobre, le dimanche 17 octobre, jeudi 21 octobre et vendredi 22 octobre de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 22 Octobre 2021

A partir de 11h : Accueil des officiels : Circuit d'Albi – Le Séquestre - Loge N°5

De 14h30 à 20h30 : Vérifications Techniques : Circuit d'Albi-Le Séquestre – Voie des stands Box Pit Line (suivant horaire de convocation)

18h30 : Conférence de Presse- Circuit d'Albi- Le Séquestre

19h30 : Première réunion du Collège des Commissaires sportifs au Circuit d'Albi - Le Séquestre- Loge N°1

21h30 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1^{ère} étape.

Samedi 23 Octobre 2021

A partir de 7h00 : Accueil des Officiels- Circuit d'Albi- Le Séquestre- Loge N°5

10h00 : Départ du 1^{er} concurrent VHC du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre

20h38 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

23H48: Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 24 Octobre 2021

08h30 : Départ du 1^{er} concurrent VHC de la 2^{ème} Etape du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre

14h02 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 2^{ème} Etape au parc fermé du Circuit d'Albi- Le Séquestre

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC – Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N°3

Vérifications Finales

Pôle Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC Maximum

LISTE DES ADRESSES

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

Préambule: ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des VHC et le règlement de la coupe de France des Rallyes 2021.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 22,23 et 24 Octobre 2021 le :

5ème RALLYE NATIONAL VHC DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Auto Occitanie Pyrénées** en date du : 20/07/2021 Sous le numéro : **48** et par la **FFSA** en date du 29/07/2021 sous le numéro : **468**

COMITE D'ORGANISATION

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

1.1P. – OFFICIELS

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn sauf :

Directeur de Course	P. BATTE	28230
Relations Concurrents	N. ROBILLARD P. BADOU	6373 27999
Commissaire Technique Responsable	S. LARQUEY R. VANARA	8454 114975

1.2P. – ELIGIBILITE

Le 5ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2022.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge VHC Rallyes Rétro Assurances- Le Revélois - LSAOP
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

- Avant le départ

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le **Vendredi 22 Octobre 2021**

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

Parking Visiteurs- Parc des Expos – Albi Le Séquestre

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

- Administratives préliminaires

Le Samedi 17 et Dimanche 18 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h :

Salle de Vinovalie route d'Albi à Rabastens

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h - Vendredi 22 Octobre 2021 de 8h00 à 12h00 :

Vérifications administratives préliminaires au Circuit d'Albi - Le Séquestre - Loge N°1

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**
- **Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture**
- **Passeport Technique du véhicule de compétition**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

- Techniques

De 14h30 à 20h30 : Vérifications Techniques :

Circuit d'Albi-Le Séquestre – Voie des stands Box Pit Line (suivant horaire de convocation)

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place – Circuit d'Albi- Le Séquestre (voir plan fourni avec la convocation)

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage Pôle Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre (09.77.61.99.68)

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC 2021.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET
13, rue du Pastel
81150 MARSSAC-SUR-TARN
Port : 06.27.67.60.93
Email : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 11/10/2021 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.1P – CONCURENTS ADMIS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120 pour les 2 rallyes. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.1.2P – Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- 320 € avec publicité obligatoire
- 640 € sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

Dans le cadre du Challenge « Rétro Assurances – Le Revélois- LSAOP » les droits d'engagements sont diminués de 50€ sur les 17 premiers engagements reçus

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- De la copie de la 1ère page du PTH ou du PTN

RALLYE DES CÔTES DU TARN

Les engagements par télécopie et par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 14 Octobre 2021, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES – NUMEROS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, Homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport Technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES :

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J1 et J2 (classement séparé)
- GROUPE A Tourisme J1 et J2 (classement séparé)
- GROUPE B J1 et J2 (classement séparé)

Les voitures du Groupe Classic de compétition (1947 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes.

4.4P – ASSISTANCE

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 5P–.

5.1.1P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 3ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn présente un parcours de 430,050 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 152,190 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book.

6.2P – RECONNAISSANCES

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16P – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye, à compter de l'étape suivante aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du « Nouveau Départ » seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.6P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1^{ère} ETAPE

Circuit d'Albi- Le Séquestre / Circuit d'Albi-Le Séquestre
(6 épreuves – 97,230 km d'E.S) :

- ES 1/3/5 : CASTELNAU-MONTMIRAL
23.21 Km x 3 = 69.630 Km
- ES 2/4/6 : MONTAIGUT-LISLE SUR TARN
9.20 km x 3 = 27.600Km

2^{ème} ETAPE

Circuit d'Albi-Le Séquestre/Circuit d'Albi-Le Séquestre
(4 épreuves – 54.960 Km d'E.S)

- ES 7/9 : CAHUZAC SUR VERE
16.86 Km x 2 = 33.72 Km
- ES 8/10: LABASTIDE DE LEVIS
10.62 Km x 2 = 21.24 Km

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 22 octobre de 14h00 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises.

7.6P – PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des Parcs Fermés

Circuit d'Albi-Le Séquestre : Samedi 23 Octobre 2021 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape samedi 23 octobre 2021

Arrivée de la 1^{ère} Étape jusqu'au Départ de la 2^{ème} Étape le Dimanche 24 Octobre 2021 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

Pointage en avance autorisé au CH 6A, et **Non autorisé au CH 10A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P– RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P–CLASSEMENTS

Le classement final provisoire sera affiché, 30 minutes après le Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye et sur le podium d'arrivée le dimanche 24 Octobre 2021 sur le Circuit d'Albi – Le Séquestre

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour chacun des Groupes (voir Art. 4.1P).

Aucun classement scratch final ne fera apparaître de voitures Classic de compétition ; le vainqueur du Rallye est obligatoirement, un véhicule VHC avec un Passeport Technique Historique.

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 et du challenge la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2021.

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les groupes 1,2,3,4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou PTH/N (Hors Classic)

ARTICLE 10P– PRIX

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 24 Octobre 2021 à l'arrivée sur le Podium du Circuit d'Albi – Le Séquestre